

**Ville de Mont de Marsan**

**Liste des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 07 décembre 2023**

<b>N°</b>	<b>Objet :</b>	<b>Vote du conseil Municipal :</b>
<b>1</b>	Compte rendu des décisions du Maire.	Unanimité.
<b>2</b>	Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs (2023-2026) et attribution d'une subvention au Stade Montois Omnisports pour l'exercice budgétaire 2024.	Unanimité.
<b>3</b>	Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'un terrain bâti Avenue du Stade à Mont de Marsan.	Unanimité.
<b>4</b>	Attribution d'une subvention pour l'exercice 2023 à la Société des Courses de Mont de Marsan.	Unanimité.
<b>5</b>	Attribution d'une aide aux élèves montois de l'école de musique de l'IDEM.	Unanimité.
<b>6</b>	Convention de servitude de passage – Travaux Éclairage public – Ilot Laulom.	Unanimité.
<b>7</b>	Stationnement payant sur voirie – Approbation de la convention avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions).	Unanimité.
<b>8</b>	Fixation des droits de place des marchés de l'exercice 2024.	Unanimité.
<b>9</b>	Rapport d'activité de la Société d'Aménagement des Territoires et de l'Équipement des Landes (SATEL).	Prend acte.
<b>10</b>	Prise de participation de la SAS VITALANDES dans la SAS VITA INDUS NORTHON – Accord de la commune de Mont de Marsan, actionnaire et administrateur de la SATEL.	Unanimité.
<b>11</b>	Convention de servitude de passage – Travaux d'enfouissement Rues Mace et Berard.	Unanimité.

<b>12</b>	Dénomination de voie nouvelle – Projet logements NEXITY route du Houga.	Unanimité.
<b>13</b>	Mise à jour du tableau des effectifs.	Unanimité.
<b>14</b>	Indemnisation des frais de déplacements des agents et des conseillers municipaux – Participation aux frais de repas et d’hébergement.	Unanimité.
<b>15</b>	Décision modificative n°2 – Budget principal Ville.	Majorité, 22 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions.
<b>16</b>	Décision modificative n°1 – Budget annexe Self Bosquet.	Majorité, 34 voix pour, 1 abstention.
<b>17</b>	Réalisation d’un prêt de 2 000 000 € sur 20 ans auprès de la Caisse d’Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour le financement d’opérations d’investissement prévues au budget 2023.	Majorité, 27 voix pour, 6 abstentions. M. Charles DAYOT et M. Pierre MERLET BONNAN ne prennent pas part au vote.
<b>18</b>	Réalisation d’un prêt de 2 000 000 € sur 15 ans auprès de la Caisse d’Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour le financement d’opérations d’investissement prévues au budget 2023.	Majorité, 27 voix pour, 6 abstentions. M. Charles DAYOT et M. Pierre MERLET BONNAN ne prennent pas part au vote.
<b>19</b>	Autorisation d’engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d’investissement, dans l’attente du vote du budget primitif 2024, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023 – Budget principal et budget annexes.	Unanimité.
<b>20</b>	Révision des attributions de compensation pour 2024 suite à l’actualisation des frais de mutualisation.	Unanimité.
<b>21</b>	Subvention d’équilibre de fonctionnement au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)	Unanimité.
<b>22</b>	Autorisation de versement d’une avance sur la subvention au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de Mont de Marsan.	Unanimité.

**Toutes nos délibérations, décisions et informations complémentaires sont en ligne sur notre site internet : <http://www.montdemarsan.fr>**

Fin de séance 20 h 11.